

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 4 (1859)  
**Heft:** 17

**Artikel:** Société des sous-officiers Vaudois  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-328880>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 10.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et ennemis, afin de ne pas courir le risque d'ignorer le sort de ceux qui gisaient dans les environs du champ de bataille attendant des secours.

Je terminerai par un des épisodes de cette glorieuse journée :

L'escadron de chevaux-légers Saluces, placé sur la voie ferrée près Peschiera, vit venir de loin un convoi dirigé sur Rivoltella, et se mit en devoir de l'arrêter par des obstacles. Le machiniste s'avisa à temps et fit halte; quelques individus descendirent des wagons, mais se voyant poursuivis par nos chevaux-légers, ils remontèrent dans le convoi qui rebroussa chemin. Toutefois un de ces individus ne put pas remonter; c'était un officier d'état-major, lequel, en voulant se défendre contre nos cavaliers, fut blessé et resta prisonnier. Cet officier portait l'ordre d'une distribution extraordinaire de vin aux troupes victorieuses Impériales et Royales!

*Le lieutenant-général,*

(Signé) D. CUCCHIARI.

---

### SOCIÉTÉ DES SOUS-OFFICIERS VAUDOIS.

Cette société a célébré dimanche, 14 courant, sa fête d'inauguration. Dans la matinée sont arrivées des députations de diverses parties du canton et entr'autres celle de nos confédérés de Genève ayant à sa tête une quinzaine d'officiers. Le cortège formé à midi comptait de 5 à 600 militaires, dont une trentaine d'officiers. On y remarquait une délégation du Conseil d'Etat, composée de MM. les conseillers Meystre, Natural et Correvon, accompagnés de M. le préfet de Lausanne et de M. le secrétaire en chef du Département militaire; en outre quelques officiers supérieurs, MM. les colonels fédéraux Ch. Veillon et Veillard de Genève, le lieutenant-colonel Borgeaud, instructeur-chef, le major Roux, commis d'exercice, etc. Le cortège, ouvert et fermé par un peloton de recrues de la caserne et précédé des deux beaux drapeaux zuricois de 1858, s'est rendu dans la cathédrale où eut lieu la séance de la société. M. le pasteur *Fabre* ouvrit la réunion par une exhortation appropriée à la circonstance et suivie d'une prière.

M. le sergent-major *Rochat*, président du comité, exposa ensuite le but de la société et fut appuyé dans ses sages recommandations par M. le colonel Veillon, par M. le conseiller d'Etat Meystre et par M. le lieutenant-colonel Borgeaud, qui ajoutèrent quelques utiles conseils aux paroles du président.

M. *Audéoud*, président de la société genevoise des sous-officiers, développa une proposition tendant à l'organisation d'une société fédérale. Mais cette proposition fut combattue par plusieurs sociétaires vaudois qui préférèrent attendre qu'on ait pu constater les résultats de l'organisation actuelle, et ce dernier avis a prévalu.

Après la séance, le cortège fut formé de nouveau et se rendit sur la place d'armes de Montbenon où un modeste banquet l'attendait. La cantine avait été disposée avec beaucoup de goût; on avait su tirer un excellent parti de l'arsenal cantonal de Morges et du petit matériel qui sert ordinairement à l'ornementation de nos fêtes populaires. Les écussons des 22 cantons se mariaient agréablement aux couleurs fédérales. L'ensemble de la place, où se trouvaient disposées un certain nombre de tentes militaires, présentait un aspect très animé. Un nombreux public, qui se pres-

sait autour de la cantine, voulait avoir aussi sa part de la fête et profiter de la partie oratoire.

Les discours et les chants n'ont, en effet, pas manqué, dès que M. le fourrier Genton eut pris, comme major de table, la direction de la période esthétique du banquet.

M. le colonel Ch. *Veillon*, monté le premier à la tribune, porta d'une voix vibrante le toast à *la Confédération !* Ses paroles bien senties et empreintes d'un vrai cachet militaire, provoquèrent de vives acclamations.

M. L. *Rochat*, président de la Société vaudoise des sous-officiers, but au Conseil d'Etat dont le concours bienveillant n'avait pas fait défaut à la jeune société. Il lui fut répondu par M. le conseiller d'Etat *Meystre* qui dédia son toast au *soldat citoyen* et qui, à cette occasion, développa avec bonheur des idées et des vues patriotiques fort applaudies des convives.

M. *Audéoud*, de Genève, s'acquitta du mandat que lui avait donné le général Dufour de porter un toast *aux Vaudois !* et pour son compte particulier l'orateur genevois en porta un à la *Société vaudoise des sous-officiers*.

M. *Lecomte*, capitaine fédéral, répondit en buvant à la *Société de Genève*.

M. *Veillard*, de Genève, colonel fédéral, *au canton de Vaud*.

M. *Borgeaud*, instructeur-chef, *au canton de Genève*, et un sous-officier vaudois à la *municipalité de Lausanne*, qui a montré beaucoup d'empressement à faciliter la tâche du comité.

Nous arrêterons là cette énumération des toasts, qui furent entremêlés de chants patriotiques et de beaux morceaux de la musique militaire de Lausanne et de la fanfare de Genève. La fête s'est continuée de la manière la plus digne par un bal champêtre.

On peut en augurer que l'activité de la société ne s'arrêtera pas à l'organisation de réjouissances publiques, mais que, conformément à son excellent programme, elle produira des fruits sérieux, développera l'esprit militaire et patriotique chez ses membres, et augmentera leurs connaissances théoriques et pratiques. Des cours d'instruction s'ouvriront cet automne, plusieurs officiers s'étant mis, dans ce but, à la disposition du comité. Diverses branches du service pourront, en effet, être répétées et étudiées avantageusement dans des leçons de théorie, sans compter que d'autres séances peuvent offrir un intérêt de distraction aussi vif et plus utile que des soirées au cabaret ou au café. Il est à espérer qu'avant deux ans nous pourrions saluer l'inauguration d'une société fédérale de sous-officiers.

---

## LES SUISSES AUX INDES.

(*Correspondance.*)

On nous communique la lettre suivante qu'un Vaudois au service de Hollande adresse à ses parents :

Indes néerlandaises, fort de Willhelm I, le 13 mars 1859.

Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que j'attendais toujours d'avoir une campa-